



TRAVAIL EN ACTION

L'ère des rapports
Un pouvoir normatif et responsabilisant
propre au néo-libéralisme
Gaëlle Jeanmart. philocité

Groupe & Société
Publication pédagogique d'éducation permanente



C.D.G.A.I.

CDGAI

Centre de Dynamique des Groupes et d'Analyse Institutionnelle asbl

Publication pédagogique d'éducation permanente



L'ère des rapports

Un pouvoir normatif et responsabilisant
propre au néo-libéralisme

Auteure

Gaëlle Jeanmart, PhiloCité

Concept et coordination

CDGAI

Collection Travail en action - 2013

Éditrice responsable : Chantal Faidherbe

Présidente du C.D.G.A.I.

Parc Scientifique du Sart Tilman

Rue Bois Saint-Jean, 9

B 4102 - Seraing - Belgique

Graphisme : Le Graphoscope

legraphoscope@gmail.com

TRAVAIL EN ACTION

Les publications pédagogiques d'éducation permanente du CDGAI

La finalité de ces publications est de contribuer à construire des échanges de regards et de savoirs de tout type qui nous permettront collectivement d'élaborer une société plus humaine, plus «reliante» que celle qui domine actuellement. Fondée sur un système économique capitaliste qui encourage la concurrence de tous avec tous et sur une morale de la responsabilité, notre société fragilise les humains, fragmente leur psychisme et mutile de nombreuses dimensions d'eux-mêmes, les rendant plus vulnérables à toutes les formes de domination et oppression sociétales, institutionnelles, organisationnelles, groupales et interpersonnelles.

La collection Travail en action

Champ hautement investi socialement et économiquement aussi bien au niveau sociétal qu'institutionnel, organisationnel, groupal et individuel, le travail, ou notre absence de travail, s'impose dans notre environnement comme une manière de nous définir, de structurer nos vies, notre temps, nos espaces. Il peut être source de notre emprisonnement mental et physique ou terrain propice à nous émanciper individuellement et collectivement.

Ces publications proposent une lecture critique du travail sous le prisme de la souffrance qui peut en résulter. Tout en se voulant dénonciatrices des mécanismes structurels qui produisent insidieusement ces souffrances, elles sont des grilles de lecture de l'expérience vécue ou écoutée par les acteurs des secteurs sociaux, socioculturels, de la santé et de l'économie sociale, dans l'intention d'initier ou de renforcer des cheminements individuels et collectifs vers des issues possibles.

Intention de ce livret

◆ Nombreux sont ceux qui consignent chacune de leurs activités professionnelles dans un PV de réunion, un PV d'audition, un compte rendu d'activités annuel, mensuel, semestriel ou quotidien, une note interne, un rapport médical, un rapport d'expertise, un projet thérapeutique ou un projet commercial, un bilan financier, un tableau récapitulatif ou comparatif, etc. En dehors du travail, cette activité existe aussi : on fait rapport de sa recherche d'emploi, quand on n'en a pas. On tient un journal de bord ou un journal de classe. On consigne ses moindres gestes sur Facebook comme pour témoigner d'une vie trépidante.

Cette nécessité nouvelle de rapporter ses activités et de les consigner par écrit doit être interrogée pour en mesurer les enjeux normatifs.

Public visé

- ◆ Les animateurs, formateurs, coordinateurs, directeurs du secteur associatif et des services publics
- ◆ Les enseignants, les CPMS, les intervenants GRH
- ◆ Les psychologues, psychiatres, médecins, infirmiers
- ◆ Toute personne intéressée par le sujet

TRAVAIL EN ACTION

SOMMAIRE

Introduction	9
Le pouvoir normatif	10
Interroger la rationalité politique	14
La puce à l'oreille ? Global Compact et Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE)	17
Compliciter la notion de responsabilité Critique matérialiste de Diderot	19
Faire rapport : une sujétion ?	23
Un modèle pour penser les effets subjectifs de la visibilité	26
Les rapports : un brin d'histoire	30
L'école : naissance du carnet de notes	31
La police : les rapports de police	35
L'histoire : l'archive	37
Conclusion	
Rapport... à soi ?	44
Bibliographie	47



TRAVAIL EN ACTION

INTRODUCTION

Ces dernières années, le monde capitaliste a traversé quelques crises dont il est encore difficile d'estimer l'ampleur. Au rythme de tous ces bouleversements dont on nous parle sans cesse, c'est-à-dire des effondrements financiers et de l'occupation des places par des peuples en révolte, les mécanismes de domination sociale et politique sont contraints de se transformer.

Mais ils s'imposent aussi parfois avec plus de force encore. On peut penser positivement la créativité démocratique, établir le catalogue des gestes solidaires, révolutionnaires qui sont porteurs de transformations sociales et d'émancipations populaires¹. Mais il peut être capital aussi d'aiguiser notre regard sur des formes parfois discrètes de domination propres au néo-libéralisme et d'apprendre à déceler dans le quotidien le plus anodin les gestes machinaux par lesquels nous tissons sans conscience notre propre assujettissement.

Un assujettissement qui ne profite pas toujours à quelqu'un de défini et d'identifiable : il n'est pas nécessairement possible de désigner une institution ou un individu dans une position de domination qui aurait un avantage clair à la subordination des autres.

1 Cf. collectif, *L'inventivité démocratique aujourd'hui. Le politique à l'épreuve des pratiques*, éd. du Cerisier, 2005. Philocité, dir. G. Brausch, *Petite histoire des pratiques démocratiques ou comment mettre en œuvre l'égalité*, éditions du CDGAI, coll. « Les mobilisations sociales », janvier 2012.

Peut-être est-ce un raccourci du discours de gauche que de lier une solidarité avec les minorités à la dénonciation d'un ennemi, qui s'enrichirait sur leur dos ? Le geste critique que nous vous invitons à faire par cette réflexion, c'est d'une part de penser les voies de notre propre assujettissement en dehors d'une responsabilité extérieure localisable. Et, d'autre part, de le penser non pas à partir d'un rapport à soi (au sens où nous serions nous-mêmes nos propres bourreaux), mais à partir d'une normativité banale, qui paraît comme sourde de la réalité elle-même. L'habitude peut nous conduire effectivement à répéter des comportements qui nous enferment, en ayant perdu la sensation même de cet enfermement. L'enjeu premier de cet outil est donc de réveiller la sensation perdue de certaines contraintes habituelles qui paraissent plus anodines qu'elles ne le sont.

LE POUVOIR NORMATIF

Ces deux points vont de pair : autant il est aisé d'identifier un oppresseur à travers la sensation d'une contrainte ponctuelle dont il est l'origine, autant il est difficile de mesurer la contrainte banale, quotidienne, qui n'est imposée par personne en particulier parce qu'elle est une habitude collective. Pour penser l'oppression en laquelle le fait de faire rapport de ses activités pourrait consister, il faut donc veiller à sortir d'une conception subjective du pouvoir. Il faut cesser d'identifier le pouvoir avec les dirigeants pour s'ouvrir à la considération d'autres formes de pouvoir sans relations de domination fixes et établies. Peu importe en somme de savoir qui demande les rapports, qui les lit ; ce qui compte, c'est la banalité du processus consistant à faire rapport de son activité professionnelle. Il s'agit d'un pouvoir normalisant le comportement de tous d'avantage par le recours au bon sens qu'à l'obligation formelle.

Les «normes» tirent leur puissance de cette évidence simple car qui ne souhaite finalement «être normal» ?

Elles s'installent ainsi de façon discrète : personne pour imposer cette normativité, juste une façon de faire banale, une coutume vieille comme les murs : ce dans quoi on finit par habiter sans plus les voir véritablement. Un geste critique est donc nécessaire pour nous faire voir le pouvoir normatif, la conduite de nos conduites si on veut, qui s'impose dans cette nécessité contemporaine de faire rapport de tout : faire rapport est ici considéré comme l'instrument rationnel d'une nouvelle gouvernance. Nous nous inspirons ici d'une conception du pouvoir propre à Michel Foucault. Selon lui, les formes de normativités discrètes constituent des pouvoirs nouveaux propres au capitalisme, et irréductibles à la représentation juridique du pouvoir. Foucault souligne effectivement qu'il est tentant, quand on pense le pouvoir, de le cristalliser dans un représentant symbolique fort (l'Etat, les dirigeants, le président, la directrice, etc.).

Mais signale-t-il «l'État ce n'est rien d'autres que des faits : le profil, la découpe mobile d'une perpétuelle étatisation ou de perpétuelles étatisations, de transactions incessantes qui modifient, qui déplacent, qui bouleversent, qui font glisser insidieusement, peu importe, les financements, les modalités d'investissements, les centres de décision, les formes et les types de contrôles, les rapports entre pouvoirs locaux et autorité centrale, etc. L'État ce n'est rien d'autre que l'effet mobile d'un régime de gouvernementalité multiple» (Michel Foucault, 1984).

Ces notions de «gouvernance» ou de «gouvernementalité» permettent précisément d'échapper à la substantification du pouvoir : il n'y a pas une chose unique qu'on appelle «le pouvoir», qui existerait globalement, massivement et serait centralisé dans les mains d'une caste dirigeante ou de l'Etat : il y a du pouvoir exercé par les «uns» sur les «autres» dans des rapports singuliers et multiples.

Ce qui signifie aussi que le pouvoir n'existe qu'en acte, dans une multiplicité d'actes en tout sens. Parler de «gouvernementalité», plutôt que de «pouvoir», c'est alors orienter l'analyse vers les actes qui sont des façons de modifier les conduites : «Ce qui définit une relation de pouvoir, c'est un mode d'action qui n'agit pas directement et immédiatement sur les autres, mais qui agit sur leur action propre. Une action sur l'action, sur des actions éventuelles, ou actuelles, futures ou présentes» (Ibid.).

L'approche anti-essentialiste de Michel Foucault renvoie alors à une approche matérielle des actes concrets par lesquels s'opérationnalise le gouvernement des sujets et des populations. Il se désintéresse des idéologies pour s'attacher aux pratiques, instruments, procédures et aux rationalités politiques qui les sous-tendent.

Rapports et évaluations constituent précisément de tels actes concrets de gouvernement ; ce sont les corsets normatifs de l'activité quotidienne des hommes, particulièrement des travailleurs.

Nous nous sommes précédemment penché sur les enjeux normatifs de l'évaluation. Nous proposons ici de voir cette mode apparemment anodine du rapport comme un autre des modes d'action propres au néo-libéralisme, une façon de gouverner les sujets, c'est-à-dire de requérir d'eux certaines conduites.

On est en droit sans doute de considérer comme une tâche devenue banale pour le travailleur de consigner par écrit son travail pour en garder une trace consultable. Nombreux sont ceux qui consignent chacune de leurs activités professionnelles dans un PV de réunion, un PV d'audition, un compte rendu d'activités annuel, mensuel, semestriel ou quotidien, une note interne, un rapport médical, un rapport d'expertise, un projet thérapeutique

ou un projet commercial, un bilan financier, un tableau récapitulatif ou comparatif, etc. En dehors du travail, cette activité existe aussi : on fait rapport de sa recherche d'emploi, quand on n'en a pas. On tient un journal de bord ou un journal de classe. On consigne ses moindres gestes sur Facebook comme pour témoigner d'une vie trépidante.

Ce pouvoir de conduire les individus à faire rapport de leur activité s'exerce à des niveaux et dans des formes qui débordent l'Etat et ses appareils ou ses représentants. Il faudra donc examiner non pas un pouvoir propre à un type d'institution (le pouvoir du médecin ou du psychiatre, du policier, de l'instituteur, du cadre supérieur, etc.), mais une forme de pouvoir qui peut s'exercer de façon transversale dans toutes sortes d'institutions (l'hôpital, la prison, l'école, l'usine ou l'entreprise, etc.) où il va de soi qu'on doit faire rapports de son activité.

Cette nécessité nouvelle de rapporter ses activités et de les consigner par écrit doit être interrogée. Il ne suffit pas de dire que le rapport fait désormais partie de notre quotidien. Il faut prendre acte de l'explosion discursive que ce que l'on appelle ici «l'ère du rapport» implique et en mesurer les enjeux normatifs.

L'objectif de ce livret est alors de penser à la fois l'histoire par laquelle les rapports, PV, journaux et autres bilans sont devenus des objets banals de notre activité quotidienne, et le type de normativité qui s'en dégage. On ne s'intéressera alors pas tant au contenu de toute cette masse d'écritures visant à rapporter l'activité des hommes et à sa possible vérité ou exactitude, qu'aux raisons de son existence et aux impacts liés à ce fait incontestable que nous sommes aujourd'hui incités sans cesse à consigner par écrit ce que nous faisons et disons.

INTERROGER LA RATIONALITÉ POLITIQUE

Notre soupçon s'éveille volontiers devant l'irrationalité d'une décision politique ou devant l'inadéquation entre la fin visée (telle qu'elle est affichée) et les moyens mis en oeuvre pour y parvenir. On envisage alors volontiers les ruses rhétoriques dont les politiciens usent pour affirmer toujours plus leur domination. Bien que fondée, cette critique risque de nous faire passer à côté d'une critique plus difficile mais tout aussi indispensable des formes même de la rationalité politique contemporaine. Foucault donne une mission à la philosophie que nous adoptons entièrement ici, par méthode : «la philosophie a pour fonction de surveiller les pouvoirs excessifs de la rationalité politique». Les excès ne sont pas uniquement dans les abus extrêmement visibles, dénoncés par le discours des droits de l'homme par exemple ; ils peuvent se trouver plus discrètement nichés dans les habitudes incontestées, indiscutables, croulant sous le poids d'un bon sens bien frappé, d'une rationalité trop certaine.

Or, précisément, l'idée d'un pouvoir comme «gouvernementalité», c'est-à-dire un pouvoir qui agit sur les conduites, permet de lier le pouvoir à un régime de rationalité qui le distingue de la violence : agir sur les conduites, tenter de les influencer, ce n'est pas agir sur les corps, les briser ou les détruire. La violence n'a pas d'autre pôle que celui de la passivité ; et si elle rencontre une résistance, elle n'a d'autre choix que d'entreprendre de la réduire. Une relation de pouvoir, en revanche, s'articule à deux éléments qui lui sont indispensables pour être justement une relation de pouvoir et pas de violence : que « l'autre » (celui sur lequel elle s'exerce) soit bien reconnu et maintenu jusqu'au bout comme sujet d'action; et que s'ouvre par conséquent tout un champ de réponses, effets, inventions possibles de sa part en réaction au pouvoir exercé sur lui. Autrement dit, le

pouvoir ne s'exerce que dans l'élément de la liberté, qu'il tente bien sûr d'influencer ou de détourner en rendant certaines conduites plus faciles ou mécaniques et d'autres plus difficiles ou anormales, mais il ne peut pas simplement nier la liberté. Il est une manière d'agir sur des sujets eux-mêmes agissants et non sur des choses inertes. Cette légitimité du pouvoir en tant qu'il est lié à la liberté implique le développement de discours rationnels qui fondent et justifient toujours la contrainte exercée sur les conduites.

Ainsi, le fait même de faire rapport se justifie effectivement de façon très rationnelle. On garde une trace des réunions ou des activités et on rend cette trace consultable par l'archivage. On peut, de cette façon, donner davantage de cohérence aux diverses actions entreprises et tenter d'éviter la répétition. On inscrit ainsi le présent dans une histoire que l'on est capable de poursuivre, sans reprendre à zéro, grâce à la mémoire des actes et décisions antérieurs. On peut également suivre de loin l'activité et le discours des autres : pour les supérieurs, les rapports sont un instrument de contrôle et de visibilité ; pour les autres, un instrument d'information et de coordination. Cette trace permet aussi d'éviter les litiges: elle consigne un point de vue sur la réalité considéré comme objectif, neutre et valable pour tous. Le rapport sert alors à constituer le contenu d'une réunion ou une série de gestes ou d'activités en expérience commune, objectivée par un écrit recueillant l'aval de tous, moyennant d'éventuels amendements.

Ce que nous allons soupçonner ici, c'est bien la rationalité politique qui nous impose son régime d'évidences, parmi lesquelles celle-ci : il est bon de faire rapport de ses activités et de les évaluer.

Comment faire pour porter un tel soupçon ? Nous proposons ici de passer par l'histoire, en soupçonnant qu'il est possible de se retrouver prisonniers de sa propre histoire parce que l'on se contente d'acquiescer à l'imposition douce d'un régime de rationalité qui nous présente certains comportements comme évidents. Or, les formes de rationalité ont également une histoire : la raison ne sourd pas du monde ; un discours est constitué à un moment donné en discours rationnel ou vrai, pour des raisons particulières, dans un contexte singulier. On peut ainsi penser les déterminations historiques qui conduisent nos propres régimes d'évidences ou de banalités, qui fondent notre « bon sens » comme s'il était universel et an-historique ; on peut ainsi, au contraire, retrouver à la source du banal et de l'évident les mouvements fortuits et contingents, les rapports de force, dont ils sont le fruit. Pour le dire autrement, ce qui va de soi ne nous apparaît tel que par l'effet d'une accoutumance ; il est possible de sortir du sentiment de l'évidence ou de la banalité en revenant au moment où ce pli a été pris et en mettant en lumière les raisons non évidentes pour lesquelles il a été pris.

LA PUCE À L'OREILLE ?

GLOBAL COMPACT ET RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES (RSE)

Nous aurions pu partir d'à peu près tous les champs de l'activité humaine pour trouver un point départ à cette réflexion. Mais celui qui nous² est apparu le plus révélateur de la normativité portée par l'exigence de faire rapport de son activité, c'est le Global compact. Un mot d'abord pour le situer. Il s'agit d'une initiative de l'ONU datant de janvier 1999, née dans un climat dominé par le développement de la globalisation et le poids de plus en plus prégnant des grands acteurs économiques. Lors du Forum économique mondial de Davos qui rassemblait les représentants des mille plus grandes entreprises du monde, Kofi Annan, alors Secrétaire général des Nations Unies, a lancé l'idée d'un Pacte mondial des entreprises, dit Global Compact, qui aurait pour visée la responsabilisation sociale et environnementale des entreprises ou encore l'acheminement vers une «entreprise citoyenne». Ce Pacte visait donc à mettre en évidence un nouvel acteur, l'entreprise, et à le responsabiliser.

Si ce pacte est un indicateur puissant de l'étendue de nouvelles formes de normativités, comme celle de faire rapport, cela se joue donc autour de la responsabilité. Ce mot-là, très à la mode lui aussi, compte beaucoup. Et il faudra nous y arrêter comme à l'une des évidences non interrogées de la rationalité politique (et économique) contemporaine : il y a un lien entre le fait de rendre compte de son activité, de la consigner dans un rapport, et la responsabilité.

2 Et ce nous est collectif : je fais référence ici à des recherches menées en commun il y a quelques années avec Thomas Berns sur la responsabilité sociale des entreprises (RSE).

Le Global compact nous paraît effectivement représentatif d'une façon moderne de «responsabiliser» qui dépasse la pression juridique pour développer un «sens de la responsabilité» moral à travers les rapports et comptes rendus d'activités³.

Les entreprises qui adhèrent au Pacte s'engagent effectivement uniquement à s'inscrire dans une dynamique de divulgation, de reporting volontaire. Il s'agit en quelque sorte de rentrer dans le jeu d'une inflation de communications pour faire état des actions concrètes menant au progrès en matière de respect de l'environnement et de droits des travailleurs dans un rapport annuel – nommé «Communication sur le progrès» –. Le Global compact élimine ainsi toute autre forme de contrainte que celle qui réussira éventuellement à s'articuler au principe de véracité, c'est-à-dire au contrôle, par les consommateurs ou les ONG, de l'adéquation de ce qui a été fait à ce qui est consigné sur base volontaire dans ce rapport. La dynamique engendrée viserait donc exclusivement à donner lieu à une production libre de rapports sur la question de la RSE. Libre puisque ni les critères, ni les destinataires, ni la nature de cette communication n'ont été clairement définis⁴.

3 Cela se joue dans un refus explicite de la contrainte juridique : de manière très appuyée, le texte insiste sur le caractère purement volontaire de la participation et explicitement non-réglementaire de l'engagement consenti. Ce qui est mis en évidence, c'est le « sens des responsabilités » plutôt que la définition de droits et de devoirs.

4 L'envie est grande de crier à l'arnaque ! Il est clair que cette dynamique résulte avant tout du fait que l'entreprise est fondamentalement rétive à toute action publique visant à contrôler directement ses affaires, rétive donc à un certain type de contrainte légale « dure ». Mais, plutôt que de crier avec les loups et de dénoncer l'artifice du GC du point de vue des contraintes réelles qu'il impose aux entreprises, on peut tenter d'analyser « positivement » les spécificités de ce type de normativité « floue » et auto-régulée, c'est-à-dire du point de vue des effets concrets.

Il s'agit d'un marqueur de l'évidence du «faire rapport» aujourd'hui au sens où les entreprises ne seraient pas seulement les lieux d'une exigence de production de rapports, exigence qui émanerait des échelons supérieurs de la hiérarchie vers les échelons inférieurs pour en surveiller l'activité, elles se soumettent volontairement elles-mêmes à cette même exigence de rendre compte de leurs actions devant un tribunal international, celui de l'opinion publique. De quoi cela est-il révélateur ? D'une façon de gouverner qui va tellement de soi que l'entreprise ne se contente pas de la faire subir à ses travailleurs, elle se l'impose également à elle-même. Plutôt que d'obéir à une réglementation, elle choisit de faire rapport de son activité, tout ça dans le contexte d'une responsabilisation. Ce qui nous indique que nous avons, avec le rapport, l'outil principal d'une façon de gouverner propre à responsabiliser. Quand vous faites rapport de votre activité, vous êtes responsabilisé par rapport à elle. Tant mieux, pensera-t-on assez naturellement. Mais on entend ici soupçonner aussi l'évidence du bienfait de la responsabilité individuelle, qui s'impose comme un must, une vertu de notre temps.

COMPLIQUER LA NOTION DE RESPONSABILITÉ CRITIQUE MATÉRIALISTE DE DIDEROT

Si les morales antiques et médiévales ont été déterminées par l'idée de choix libre, d'autonomie et de responsabilité, la philosophie moderne, suivie par la philosophie contemporaine, a sérieusement compliqué la conception du sujet en considérant plutôt les façons dont il est déterminé à agir et au final, peu maître de lui-même.

La critique que Diderot propose au XVIII^e siècle de la notion de responsabilité est emblématique de cette complication moderne de la conception d'un sujet libre, que le développement des neuro-sciences devrait contribuer à nous rendre plus familière.

Selon Diderot, nous admettons volontiers être déterminé physiquement : nous ne choisissons pas plus notre corps, notre visage, que nous ne choisissons de vieillir ou d'être malade. Nous sommes du point de vue physique comme un objet du monde : aussi déterminé à périr que la pierre lancée l'est à tomber, soumis à une causalité naturelle. Le problème de la responsabilité se formule ainsi : si l'homme physique est bien déterminé par les lois universelles, qu'en est-il de l'homme moral ?

N'a-t-on aucun mérite ? N'est-on stupide ou génial, moral ou amoral que par chance ou malchance ?

C'est effectivement l'avis de l'encyclopédiste :

«Un homme est-il plus maître d'être pusillanime, voluptueux, colère en un mot, que louche, bossu ou boiteux ? Plus on accorde à l'organisation, à l'éducation, aux mœurs nationales, au climat, aux circonstances qui ont disposé notre vie depuis l'instant où nous sommes tombés du sein de la nature, jusqu'à celui où nous existons, moins on est vain (=vaniteux) des bonnes qualités que l'on possède, et que l'on se doit si peu à soi-même, plus on est indulgent pour les défauts et les vices des autres ; plus on est circonspect dans l'emploi des mots vicieux et vertueux, qu'on ne prononce jamais sans amour ou sans haine, plus on a de penchants à leur substituer ceux de malheureusement et d'heureusement nés, qu'un sentiment de commisération accompagne toujours. Vous avez pitié d'un aveugle ; et qu'est-ce qu'un méchant sinon un homme qui a la vue courte, et qui ne voit pas au-delà du moment où il agit ?»
(Diderot, art. «Vice», *Encyclopédie*, p. 506).

Nous sommes le résultat de dispositions naturelles, physiques, moléculaires, qui nous font naître à la fois avec un certain physique, agréable ou pas, et avec un certain tempérament, sanguin ou placide. À ce déterminisme physiologique, Diderot ajoute un déterminisme social, c'est-à-dire un ensemble de facteurs de modifications dont l'individu subit passivement l'influence : l'éducation, les mœurs nationales, le climat, les circonstances. Pourquoi alors l'idée de responsabilité nous est-elle naturelle ? C'est que nous avons l'impression de choisir. L'hésitation et le doute sont souvent évoqués comme preuves de notre responsabilité parce que l'on y sent presque physiquement cette liberté de choix. Mais, demande Diderot, ce choix n'est-il pas déterminé par les pensées qui nous traversent l'esprit et qu'on ne choisit pas ? Ces pensées n'agissent-elles pas comme des poids sur une balance – et la balance ne choisit pas de pencher de tel ou tel côté, bien entendu ! – ? Selon l'encyclopédiste, la réponse est claire, la volonté est, elle aussi, entièrement déterminée :

«C'est l'effet de l'impression d'un objet présent à nos sens ou à notre réflexion, en conséquence de laquelle nous sommes portés tout entiers vers cet objet comme vers un bien dont nous avons la connaissance, et qui excite notre appétit, ou nous en sommes éloignés comme d'un mal que nous connaissons aussi, et qui excite notre crainte et notre aversion. Aussi il y a toujours un objet dans l'action de la volonté ; car quand on veut, on veut quelque chose ; de l'attention à cet objet, une crainte ou un désir excité. De là vient que nous prenons à tout moment la volonté pour la liberté.

Si l'on pouvait supposer cent mille hommes tous absolument conditionnés de même, et qu'on leur présentât un même objet de désir ou d'aversion, ils le désireraient tous, et tous de la même manière, ou le rejetteraient tous, et tous de la même manière» (art. «Volonté», *Encyclopédie*, p. 507).

Cette explication de l'origine de la volonté ruine nos conceptions de la morale et du droit, fondées sur le consentement éclairé et l'idée de responsabilité.

Pour Diderot, il n'y a aucune différence entre la volonté des fous et des hommes de bon sens, entre la volonté de l'homme qui veille et de celui qui rêve, du malade qui a la fièvre et de l'homme qui jouit de la plus parfaite santé, de l'homme tranquille et de l'homme passionné, de celui qu'on traîne au supplice ou de celui qui y marche intrépidement : ils sont tous également emportés tout entiers par l'impression d'un objet qui les attire ou qui les repousse et la contrainte physique n'est pas plus forte que la contrainte exercée sur la volonté par l'attraction d'un objet ou d'un acte.

Mais si elle est démontée philosophiquement, pourquoi la notion de responsabilité est-elle tant à la mode aujourd'hui ? A quoi sert-elle ? Selon Diderot lui-même, elle est agissante socialement, positivement, comme l'est, négativement, la prévision d'une sanction. Ce sont des idées qui agissent avec une certaine force pour emporter nos décisions : de la même façon qu'envisager la sanction d'un crime pourrait dissuader de le commettre, envisager son choix sous l'angle de la responsabilité pourrait encourager à poser tel geste jugé «responsable» (moralement bon) de préférence à tel autre jugé «irresponsable» (immoral).

FAIRE RAPPORT : UNE SUJÉTION ?

Nous allons maintenant articuler plus soigneusement les notions de sujet, de responsabilité et de rapport afin de fonder une critique philosophique de l'ère du rapport. C'est à partir d'un parallèle entre le faire rapport et l'aveu que nous allons tisser ces liens.

Faire rapport de son activité et la consigner par écrit, c'est effectivement s'imposer une relation à soi-même proche de l'état dans lequel se trouve celui qui avoue : il se retourne vers lui-même et tente de faire le catalogue de ses pensées, désirs ou actes bons et mauvais. Faire rapport, c'est ainsi se constituer en «sujet» au double sens du mot : sujet soumis à l'autre (celui qui lit le rapport ou reçoit la confession) par le contrôle et la dépendance, et sujet attaché à sa propre identité par la conscience ou la connaissance de soi. Or, dans les deux cas, ce mot suggère une forme de pouvoir qui subjugue et «as-sujettit».

L'obligation de faire rapport est un exemple typique de ce que Foucault appelle le «gouvernement par l'individualisation», dont les maîtres-mots sont précisément autonomie et responsabilité. On gouverne par l'imposition ou la banalisation de pratiques telles l'aveu (ou le rapport) par lesquelles les gens se gouvernent eux-mêmes, se contrôlent. Quand vous avouez vos fautes, c'est que vous vous observez vous-mêmes et relevez les actes dont vous jugez être responsables. Vous espérez de cet aveu tirer une leçon qui vous conduise dans une dynamique d'amélioration constante.

Faire rapport est ainsi comme avouer : un processus d'individuation, qui se marque par l'intériorisation de contraintes externes par les sujets qui prolongent ces contraintes en auto-contrôle individuel, sous la forme d'un examen des actes posés visant une amélioration constante. Ce contrôle renforce la conscience de soi et permet, potentiellement, le développement d'une individualité. Le sujet est produit, façonné, par la masse des écrits qui le mettent en jeu comme sujet responsable. Est-ce d'ailleurs un hasard si en même temps que l'entreprise fait rapport de ses actes responsables, commence à se poser la question de savoir si les entreprises sont des sujets, voire même si elles ont une âme ?

À travers les rapports qu'il produit de son activité, l'individu moderne devient sujet dans un lien de subordination à celui (individu ou institution) qui les lit et les archive. Notre hypothèse, c'est que le sujet n'est pas souverain et donc initialement capable de choix et par conséquent «responsable», mais qu'il se crée aujourd'hui notamment dans un lien de sujétion à l'écriture, en faisant rapport de tout ce qu'il fait, dans un sentiment de responsabilité et de culpabilité. À la manière d'un boomerang, la notion de responsabilité fait alors retour : le rapport sert à façonner des sujets responsables de ces actes et discours qu'ils consignent. Le rapport constitue et entretient le sentiment de responsabilité.

L'hypothèse, assez banale somme toute, à la source de ces liens entre sujets, responsabilité et faire rapport, est la suivante : ce que cherche à obtenir le pouvoir néo-libéral, c'est moins la soumission qu'un auto-contrôle responsable des individus. Il se retient de gouverner, tente de réduire au maximum le gouvernement sous la forme de contraintes légales (selon le principe-clef du «laissez faire»), mais en multipliant les pratiques – comme les

rapports et les évaluations – par lesquelles les individus se gouvernent eux-mêmes, se contrôlent et se responsabilisent. Le gouvernement limite son activité en vertu d'un principe libéral de frugalité, mais de fait «il y a» du gouvernement. Moins de lois, certes, mais davantage de normes, de surveillance et d'auto-contrôle⁵.

En réalité, ce qui est perçu comme une nouvelle liberté - ou dans le cas du Global compact comme une nouvelle étape dans le refus par l'entreprise de toute contrainte légale – participe à des mécanismes de contrôle qui se multiplient aujourd'hui et sont le signe d'une nouvelle façon de gouverner. Prenons quelques illustrations. Le bracelet électronique remplace à l'occasion l'enfermement dans une prison, mais il permet de suivre un condamné à la trace, comme d'ailleurs ces cartes – les cartes bancaires, les cartes de fidélités, les cartes d'identité – qui libèrent le commerce et la migration en même temps qu'elles permettent de nous suivre comme une puce électronique sur le collier d'un animal. Nous nous sentons peut-être plus libres, mais nous sommes constamment visibles et traçables comme des poulets. Et cette traçabilité a des effets de retour sur notre façon de nous constituer comme sujet : dans un contrôle plus permanent, un regard plus constant sur nos actes et nos pensées. De la même façon, la «communication sur le progrès» permet à l'entreprise d'échapper à la dureté d'une réglementation juridique des pratiques dans le temps même où ce discours sur ses pratiques la soumet aux regards de tous et l'amène à se constituer elle-même en sujet responsable.

5 La fortune actuelle du mot responsabilité se comprend dans cette logique néo-libérale. Nous devrions tous mener notre vie comme une petite entreprise, nous sommes les libres-entrepreneurs de nous-mêmes, nous sommes responsables. En somme, le gouvernement se retient de gouverner, mais nous sommes sans cesse invités à nous gouverner nous-mêmes en faisant rapport de tout et en évaluant nos actions. Le Global compact est un cas paradigmatique de cette façon néo-libérale de gouverner par le rapport.

L'écriture est un élément clé de cette société de la surveillance et de l'auto-contrôle, elle assure d'une part la transparence et l'omni-visibilité de tous aux yeux d'un public pas toujours identifié (tout qui peut lire un rapport lui tombant sous la main ou faisant l'objet d'une publicité quelconque) et d'autre part, la relation à soi-même de contrôle et de responsabilisation exigée par cette consignation par écrit de ses propres gestes et discours⁶.

UN MODÈLE POUR PENSER LES EFFETS SUBJECTIFS DE LA VISIBILITÉ

Notre puce à l'oreille doit nous conduire à gratter davantage ! Et c'est en nous tournant vers l'histoire que nous allons poursuivre cette activité canine...

La prison est emblématique de cette nouvelle façon de gouverner en organisant la visibilité des sujets. À partir des Lumières, la peine de prison est comprise comme une juste façon de protéger la société de ses ennemis intérieurs et plus comme une façon d'affirmer la sur-puissance du roi par le glaive. La punition est en conséquence plus douce, moins exemplaire et moins spectaculaire ; elle vise désormais la réforme intérieure des détenus. Et c'est précisément l'organisation d'une visibilité constante qui est censée opérer la réforme intérieure utile à corriger le comportement de l'infacteur. L'espace carcéral a ainsi pour modèle récurrent le panoptique de Bentham qui illustre assez bien le principe-clé du gouvernement par l'inspection universelle et constante.

6 « La visibilité du corps et la permanence de l'écriture vont de pair, et ils ont évidemment pour effet ce qu'on pourrait appeler l'individualisation schématique et centralisée » (Foucault, *Le pouvoir de la psychiatrie*, p. 51).

Le «panoptique» est, comme le dit le terme, un dispositif architectural permettant l'omni (pan) visibilité (optique) : la prison est conçue comme un bâtiment circulaire découpé en cellules individuelles. Au centre, se trouve une tour d'où peuvent être observées toutes les cellules. Par un effet savant de contre-jour, les prisonniers ne peuvent voir l'intérieur de la tour : ils sont susceptibles d'être surveillés, mais pas de surveiller en retour.

«L'inspection : voilà le principe unique, et pour établir l'ordre et pour le conserver ; mais une inspection d'un genre nouveau, qui frappe l'imagination plutôt que les sens, qui met des centaines d'hommes dans la dépendance d'un seul, en donnant à ce seul homme une sorte de présence universelle dans l'enceinte de son domaine» (Bentham, *Panoptique*, p. 12).



L'intérieur de la prison Presidio Modelo, à Cuba, construite sur le modèle du panoptique.



Peu importe effectivement de savoir s'il y a bien surveillance : le dispositif a le même effet. La seule possibilité de l'inspection produit un assujettissement des prisonniers : ils subissent un pouvoir indépendant de celui qui l'exerce parce qu'ils sont soumis à un champ de visibilité qu'ils ne peuvent contrôler. Comme le souligne encore Bentham, il s'agit par là de prendre un contrôle total de l'individu : « Si l'on trouvait un moyen de se rendre maître de tout ce qui peut arriver à un certain nombre d'hommes, de disposer de tout ce qui les environne, de manière à opérer sur eux l'impression que l'on veut produire, de s'assurer de leurs actions, de leurs liaisons, de toutes les circonstances de leur vie, en sorte que rien ne pût échapper ni contrarier l'effet désiré, on ne peut pas douter qu'un moyen de cette espèce ne fût un instrument très énergique et très utile que les gouvernements pourraient appliquer à différents objets de la plus haute importance » (Bentham, *Panoptique*, p. 9).

L'effet désiré est celui d'auto-contrôle constant : pouvant être observés, ils s'observent eux-mêmes et intériorisent ainsi la surveillance.

«Être incessamment sous les yeux d'un inspecteur, c'est perdre en effet la puissance de faire le mal, et presque la pensée de le vouloir » (Ibid., p. 13-14). L'avantage du pouvoir lié à l'intériorisation, c'est qu'il est sans limite et sans résistance. Constamment seul face à lui-même, le détenu n'est plus dans un lien extérieur de respect à la loi, mais dans un lien d'introspection, un examen de conscience qui devient le socle permanent du pouvoir. Le dispositif est effectivement alors apte à produire cette réforme intérieure de l'individu qui justifie la peine de prison.

La surveillance est plus complète encore au sens où les prisonniers ne sont pas les seuls à être observés : comme le souligne Bentham, «un des avantages collatéraux de ce plan, c'est de mettre les sous-inspecteurs, les subalternes, sous la même inspection que les prisonniers : il ne peut rien se passer entre eux qui ne soit vu par l'inspecteur en chef» (ibid., p. 14).

Il ne peut ainsi y avoir de tyrannies ou de vexations secrètes, d'insultes ou de châtements injustes : les fautes réciproques sont prévenues parce que «l'oeil du maître est partout». On notera qu'il ne s'agit là en l'occurrence que de reprendre un bien vieux principe chrétien de moralisation : celui d'un Dieu qui voit tout, y compris dans le fond de nos coeurs et de nos reins.

Découle de l'observation tout un système de classement, de hiérarchie et d'appariement des individus par caractères et par âges, tenant compte des marques de repentir, de l'application et du degré des crimes.

Cet ordonnancement rendu possible par l'inspection est destiné à maîtriser les effets de la vie commune et à empêcher que la prison devienne une école du crime. Nous avons là un des autres effets souhaités du dispositif : assurer l'ordre, c'est-à-dire pas simplement la sérénité mais aussi le tri et le classement des individus sur lesquels la sérénité est censée reposer.

LES RAPPORTS : UN BRIN D'HISTOIRE

Notre hypothèse est que les rapports sont les éléments clés permettant au principe de l'inspection du Panoptique de s'étendre à de nombreuses autres institutions que la prison comme, par exemple, les hôpitaux, les écoles ou les manufactures. C'est effectivement ce principe qui préside à la densification du tissu d'écritures qui enserme les individus depuis le XVIII^e siècle. L'écriture devient depuis alors et toujours davantage l'un des outils les plus puissants de la surveillance : elle symbolise la tour centrale et la possibilité qu'elle incarne de créer de la surveillance sans même surveiller effectivement.

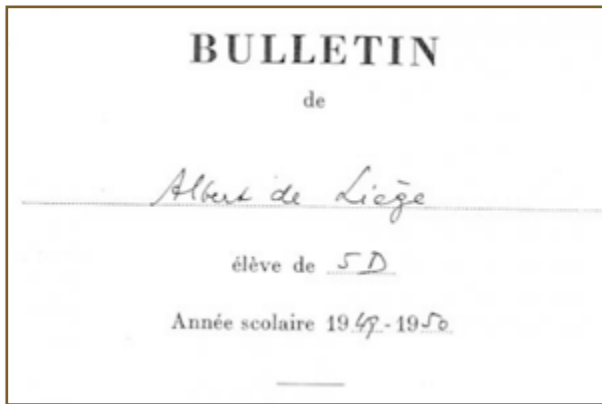
Si nous nous penchons sur le moment historique, les contextes et les objectifs de la mise en place de dispositifs d'écriture pour cerner de plus près l'activité des humains, nous comprendrons peut-être mieux ce gouvernement par la visibilité et ses enjeux. Quand, où, comment et pourquoi le procès-verbal ou le rapport s'est-il généralisé, puis banalisé ?

A partir du XVIII^e siècle, une série d'institutions comme l'armée, la police, le tribunal, l'hôpital et l'école commencent, sur le modèle du panoptique, à collecter les traces de l'activité des gens ; elles organisent ainsi une information permanente autour des sujets : les gestes, les corps, les coups, les comportements et les discours

sont peu à peu investis par un tissu d'écritures qui les enregistre, les catalogue et les transmet le long d'une filière hiérarchique centralisatrice. Nous allons passer en revue ces institutions pour comprendre le changement de paradigme dans les façons de gouverner que signale cette multiplication des écrits qui se constituent autour des «sujets».

L'ÉCOLE : NAISSANCE DU CARNET DE NOTES

Au Moyen Âge et à la Renaissance, l'apprentissage est corporatif : un enfant entre en apprentissage dans une corporation, moyennant le paiement d'une somme pour son apprentissage. Le maître a pour obligation, en contrepartie, de lui transmettre son savoir. L'apprenti doit rendre au maître tous les services qu'il exige contre ce grand service qu'est la transmission du savoir. Une seule forme de contrôle : la «jurande»⁷, assemblée constituée par ceux qui ont la responsabilité de la corporation ou du corps de métier dans la ville, et qui est chargée de protéger les intérêts de la corporation et de faire respecter son règlement intérieur.



7 «... à l'origine les maîtrises et les jurandes ne furent que des moyens de lier entre eux les membres d'une même profession, et d'établir au sein de chaque industrie un petit gouvernement libre, dont la mission était tout à la fois d'assister les ouvriers et de les contenir» (Tocqueville, *Anc. Rég. et Révol.*, 1856, p. 185).

Au milieu du XVII^e siècle, on voit apparaître un nouveau type d'institutions où l'apprentissage se fait par tranches d'âges, chaque tranche se voyant imposer un certain type de travail, qui doit être évalué, en même temps que le comportement, le caractère et l'assiduité des élèves. Ces évaluations sont annotées dans un registre, lui-même conservé et transmis au directeur de l'établissement ; est tiré de ce registre un rapport succinct concernant la qualité du travail, les capacités des élèves à être considéré effectivement comme des maîtres dans leur art, à leur tour, rapport lui-même envoyé au Ministère du Roi.

Il est intéressant de voir que parallèlement à l'introduction des rapports, le rôle du maître change symboliquement d'une façon très nette : il ne lui suffit plus de transmettre des connaissances élémentaires pour préserver l'art d'une corporation. C'est à l'émergence de la nation républicaine et des masses laborieuses qu'il doit contribuer. Ce que l'on vise explicitement, c'est la moralisation des enfants pauvres : «Le pauvre néglige souvent l'éducation de ses enfants, soit parce qu'il n'en sent pas l'importance, soit parce que, tout occupé des besoins corporels et du soin d'y pourvoir, il oublie ce qu'il leur doit ou les emploie de manière à ne pas leur laisser le temps d'apprendre à lire et à écrire» (instruction ministérielle du 28 août 1816).

Comme dans le Panoptique de Bentham, c'est donc bien de la surveillance permanente qu'on attend cette éducation morale :

«À aucun moment l'enfant ne demeurait seul dans l'inactivité ou la rêverie. Il y avait un maître pour cinq ou six élèves. Il pouvait donc ne jamais les perdre de vue, il partageait leur promenades, participait à leurs conversations et à leurs jeux...

Chaque écolier avait sa table, son tiroir, son pupitre et ses livres. Il ne devait rien emprunter à ses compagnons, ni communiquer avec eux. Là encore le maître englobait d'un seul regard la petite assemblée... Pendant la récréation, il était interdit de sortir sans permission d'un espace strictement délimité, les maîtres demeuraient d'ailleurs sur les lieux sans jamais quitter les enfants des yeux» (R. Taveneaux, - 1973).

Obligation est faite au maître de tenir constamment sous ses yeux les élèves et l'architecture de l'école y aide : sont notamment prévues des fentes dans le mur de la classe à travers lesquelles le maître peut observer l'élève qui se rend seul aux latrines. L'estrade symbolise également ce pouvoir d'observation en même temps qu'elle en facilite l'exercice. Comme dans le Panotique, il faut que les maîtres soient eux-mêmes soumis à un regard : «Les Frères seront dans des classes contiguës l'une à l'autre ; ils seront placés de telle manière qu'ils puissent se voir l'un l'autre» (Statut de 1787 de la communauté des Frères des écoles chrétiennes).

Il ne faut cependant pas se contenter d'observer le comportement, d'autres exigences que la moralisation des pauvres vont conduire à la multiplication des moyens et des objets de l'observation.

Si l'instruction est devenue gratuite et obligatoire, c'est que l'Etat y a encore un avantage ; il s'agit de la «mise en valeur du capital intellectuel de la nation», comme le dit Jules Ferry, à la Chambre des députés le 6 juin 1889. De sorte que le quotient intellectuel est devenu à l'école ce que l'aveu est à la morale chrétienne, un instrument de contrôle de la population.



On commence à noter les résultats scolaires des élèves. Et, comme dans le Panoptique, l'information recueillie favorise l'ordre social : «L'école unique peut advenir puisqu'on dispose d'une méthode infaillible d'ordonnement des enfants en fonction de l'étagage de la hiérarchie sociale et du degré de connaissance qu'ils sont susceptibles d'atteindre. Un principe de répartition linéaire, susceptible de se diviser à l'infini en une multitude de degrés de plus en plus fins, remplace peu à peu les systèmes de partition binaire en usage auparavant : fréquence/fréquent pas, éducation primaire/éducation secondaire»

(A. Querrien, 2005, p. 67).

Un système d'inspection des écoles se met également en place début XIX^e, à partir de l'établissement de fiches de renseignements sur les écoles destinées à en faciliter le contrôle administratif. Les inspections donnent lieu, elles aussi, à des rapports qui se présentent selon le même plan pour permettre de mesurer plus facilement les écarts entre les réalités représentées. Cette volonté de comparaison aboutit à une notation chiffrée : la note d'inspection.

Dans son rapport au roi sur l'application de la loi de 1833 mettant en place l'inspection de l'enseignement primaire, le ministre Guizot en relève l'enjeu : «Il fallait absolument que quelque mesure générale fit sentir partout dans la sphère des écoles primaires la présence du pouvoir central, frappât les esprits du sentiment de ses intentions, du spectacle de son activité, et réalisât dès le début l'une des pensées fondamentales de la loi : l'existence de rapports permanents entre l'autorité et les instituteurs». Quatre cent nonante inspecteurs ont ainsi fourni à l'administration centrale «une masse de renseignements et de détails qui la mettront en état d'agir désormais sur tous les points en connaissance de cause et avec efficacité»

(Guizot, Rapport sur la loi de 1833).

L'école n'est pas une exception, elle représente le fonctionnement de plus en plus normal du pouvoir étatique.

LA POLICE : LES RAPPORTS DE POLICE

Ce qu'on nomme proprement « police » est un corps d'officiers d'Etat qui a pour mission de veiller non seulement au maintien de l'ordre et de la loi et pour aider les gouvernements à lutter contre leurs ennemis, mais aussi pour assurer l'approvisionnement des villes, maintenir l'hygiène et la santé ainsi que tous les critères considérés comme nécessaires au développement de l'artisanat et du commerce. Dans la seconde moitié du XVII^e siècle, la police est encore très sobre en matière d'écriture : lorsqu'une infraction est commise, le lieutenant de police ou ses adjoints s'en chargent, prenant directement une décision, simplement notifiée ; l'infraction ne relève pas d'un tribunal.

Au cours du XVIII^e siècle, se développe peu à peu tout un investissement policier de l'individu par l'écriture. Des dossiers sont constitués sur chaque infracteur et des rapports sont produits en deux exemplaires au sujet des suspects : l'un à garder sur place et l'autre, à envoyer à Paris, centralisé au ministère et rediffusé dans les autres régions, pour qu'on puisse y suivre les déplacements des individus suspectés.

La police commence ainsi à recueillir et archiver le murmure parfois douteux qui s'élève autour de chacun. Les aveux, mais aussi les délations, les témoignages relatant les incidents les plus divers et les accidents, les rixes, les meurtres se multiplient pour constituer autour de chacun une toile serrée d'écritures qui lui donne une certaine visibilité : «Le soin avec lequel la police, en ses procès-verbaux, décrit les événements, incidents, délits et souffrances, est scrupuleux. Grâce à leur lecture, une large fresque s'ouvre, détaillant les rues, vêtements, les habits, les corps et les blessures. On voit des scènes, on entend des cris, des rires et le son des mandolines. Les archives sont un lieu où reposent, par nécessité juridique, les récits du désordre. Le statut de la source induit des narrations de vies infimes, souvent écorchées» (A. Farge, 2013, p. 93).

En 1826, on applique la technique des fiches déjà utilisée en botanique et dans les bibliothèques de sorte à constituer une individualité administrative, codifiée et centralisée. Improvisée et un peu brouillonne au départ, cette surveillance s'est organisée au début du XX^e siècle sous l'impulsion du criminologue Alphonse Bertillon, père de l'anthropométrie judiciaire et concepteur du premier système d'identification criminelle. C'est lui qui a placé la photographie au cœur du fichage centralisé.

Des premières notes préfectorales, rédigées maladroitement, sans photo ni empreinte, jusqu'au fichier central informatisé de la sûreté nationale, en passant par les «fichiers juifs» de Vichy, on relève l'évolution d'une pratique de plus en plus répandue, toujours plus perfectionnée, jusqu'aux excès que la presse dénonce aujourd'hui régulièrement, en matière de fichage, de filature et d'écoute.

L'HISTOIRE : L'ARCHIVE

On peut noter une évolution parallèle dans la façon de faire l'histoire. Jusqu'à la Renaissance, l'histoire est en effet constituée de recueils d'exemples moraux issus pour la plupart de l'Antiquité. Jusqu'au XVII^e siècle, tous les faits mémorables, les faits d'histoire étaient ainsi intégrés dans un classement paradigmatique des vertus qui n'a cessé de grandir. L'histoire n'est pas alors une science, qui doit payer son tribut à l'exactitude, mais une pédagogie morale : elle doit, comme les fables de la Fontaine, fournir des exemples marquants destinés à l'éducation morale du peuple.

La naissance de l'archive représente un tournant dans l'historiographie, traçant le moment où l'histoire se donne pour mission de rapporter le quotidien, l'infâme et le minuscule. L'archive peut alors être définie comme l'élément clé d'un tout nouveau langage de l'histoire qui porte sur le quotidien des petites gens (ceux qui, «infâmes», ne jouissant pas d'une bonne réputation (*fama* en latin) n'étaient antérieurement pas dignes d'entrer dans l'histoire). Et de ces hommes infâmes, on apprend à relater la vie par le menu. Ce qui est écrit, rapporté, ce ne sont donc plus tant les grandes histoires des héros, des modèles, mais les petites histoires de tous :

«Longtemps n'avaient mérité d'être dits sans moquerie que les gestes des grands ; le sang, la naissance et l'exploit, seuls donnaient droit à l'histoire. Et s'il arrivait que parfois les humbles accèdent à une sorte de gloire, c'était par quelque fait extraordinaire – l'éclat d'une sainteté ou l'énormité d'un fait» (Foucault, 1977, p. 248).

L'histoire se penche dorénavant sur l'ordinaire, elle n'a plus besoin du fait d'exception. Depuis le XVII^e siècle, l'Occident a ainsi vu naître toute une écriture de la vie obscure d'où le fabuleux s'est trouvé proscrit.

L'impossible ou le dérisoire ont cessé d'être la condition sous laquelle on pouvait raconter l'ordinaire. Est alors né un art du langage dont la tâche n'est plus de chanter l'improbable, mais de faire apparaître ce qui n'apparaît pas, ne peut pas ou ne doit pas apparaître : dire les derniers degrés, les plus ténus, du réel. On assiste ainsi à une sorte de basculement de l'histoire dans l'opposition frontale entre la fable et l'archive : il n'y a plus de dignité à avoir pour entrer dans l'histoire ; elle se fait récit du minuscule et du commun contre le merveilleux, récit du quotidien contre l'extraordinaire, et récit de l'obscurité mise au jour contre le lustre inaugural du merveilleux. On est passé de l'*exemplum* des vies héroïques aux vies inexempleuses des infâmes.

POLITIQUE : LE RÔLE DE LA STATISTIQUE DANS L'ORGANISATION DE LA VISIBILITÉ DES MASSES

Dans le domaine de la politique, on peut trouver un instrument qui appelle également la collecte d'une information minutieuse sur la population : la statistique. L'entrée en politique de la statistique considérée comme un outil de bonne gouvernance date de la Renaissance.

Comme le note T. Berns dans un essai pour penser l'histoire et les enjeux de l'entrée des statistiques dans les façons de gouverner, la figure du censeur marque ce nouveau gouvernement par les chiffres : au «Miroir» du Prince, inventaire médiéval des ressources de l'empire écrite de la main du Prince et tenu secret parce qu'il est l'arme d'un gouvernement fondé sur l'information économique, le censeur vient ajouter le travail de «recensement»: une comptabilité désormais publique rendue visible par un objet nouveau : le tableau. Or, dans le temps même où le tableau devient un instrument public de gouvernement, l'Etat entre dans le plus privé de la vie de chacun pour recueillir des informations sur la plus menue des dépenses. Ce qui ne signifie pas seulement qu'à partir de l'utilisation politique du tableau statistique, le politique pénétrerait dans la sphère domestique et s'occuperait désormais du privé, mais aussi que l'Etat recevrait en quelque sorte de ces recensements et tableaux sa matière première : la vie privée occuperait désormais l'Etat comme un envahisseur occupe un territoire, exigeant de lui une diligence aussi grande que celle qui permet la bonne tenue d'une maison. À mesure que cette information se précise, une nouvelle façon de gouverner apparaît : l'Etat peut se contenter de recueillir une information chiffrée tellement fine qu'elle semble dicter d'elle-même les mesures à prendre.

On entre dans l'ère de ce que T. Berns nomme «gouverner sans gouverner». Gouvernant comme si on ne gouvernait pas, il s'agit d'imposer une politique sans débat grâce aux chiffres dégagés de l'enquête économique : une politique d'experts économiques. Un tel processus ne réclame en amont aucune décision ni aucune règle et en aval aucune sanction. On assiste de la sorte à «l'amoindrissement de la séparation entre (la prétention à) l'objectivité de la description (l'état des lieux rendu possible par les recensements) et la décision qui en découle, au point peut-être d'anéantir la distinction entre objectivité et décision» (Berns, 2011, p. 148-9).

Ce gouvernement par le réel, issu de la visibilité faite sur la gestion domestique, a pris une force particulière aujourd'hui où la forme de normativité plus classique de la loi paraît par contraste trop abstraite et vide en regard de cette régulation de la vie concrète à partir d'elle-même et de sa numérisation que permettent le tableau et la statistique.

Or, il ne faut pas seulement souligner que toute information permet de diriger sans débats (donc sans «politique» d'une certaine façon), mais aussi de dénoncer dans ce gouvernement de l'expert économique un gouvernement qui vise à moraliser les moeurs dans le détail – on retrouve le lien entre rapport, visibilité et responsabilisation. Comme le souligne T. Berns : «La fonction du censeur est morale depuis ses activités de dénombrement, au sein même de ses activités de recensement, et ce sans avoir besoin d'ajouter à ces dernières aucune prescription positive» (p. 82). Le regard opère de lui-même, sans critères qui aient à être discutés, le partage du bien et du mal.

Ce processus de moralisation par le chiffre est évoqué dès la Renaissance par Jean Bodin, juriconsulte et théoricien politique français influant du XVI^e siècle, qui regrette la morale trop minimale du droit ; il faut, dit-il, être plus vertueux que ce qu'impose la loi. Dans cette demande d'un surcroît de morale apparaît une résistance fondamentale au droit en tant qu'il est fondé sur un principe d'économie : *de minimis non curat*. Au contraire, il s'agit de se soucier du minime, de ce qui n'a pas d'importance, mais qui a un effet sur l'ensemble. Le thème de la corruption est au fondement de la morale du chiffre et du déchiffrement : le détail, l'infime sont les voies d'une corruption de l'ensemble.

À la charnière entre l'activité de comptage et l'instauration d'une police des mœurs, le censeur prend en charge l'excès de concret et de particulier qui échappe à la loi pour moraliser la population dans le détail. Il incarne la rencontre de la vertu et de la lumière. Le censeur doit pouvoir tout voir et tout recueillir pour donner ce surcroît de morale à la loi.

On trouvera deux siècles plus tard chez Bentham le même type de raisonnement sur les rapports entre la moralisation des sujets et la visibilité de la vertu minuscule, mais ce qu'il s'agit d'éclairer cette fois ce n'est pas les exactions mineures en craignant la corruption, mais les vertus délicates pour en encourager la diffusion :

«Observons d'abord que les vertus civiles les plus importantes au bien-être de la société, à la conservation du genre humain, ne consistent pas dans des actes éclatants qui portent leur preuve en eux-mêmes ; mais dans une suite d'actes journaliers, dans une conduite uniforme et soutenue qui tient aux dispositions habituelles de l'âme ; or, c'est précisément parce que ces vertus sont incorporées dans le tissu entier de la vie qu'elles échappent aux récompenses de l'institution (...). Ajoutez à cette difficulté celle de trouver une récompense convenable à ceux qui en seraient les objets. La vertu, avec sa délicatesse et sa pudeur, serait blessée, de cet examen à faire, de ces témoignages à recueillir pour la prouver et la constater publiquement» (Bentham, *Théorie des peines et des récompenses*, p. 156-7). «Il y a (...) une analogie entre le système pénal et le système rémunérateur : leur imperfection commune est de n'appliquer leurs sanctions qu'à des actes distincts et saillants : de n'exercer qu'une influence éloignée et indirecte sur les habitudes, sur les dispositions internes qui teignent leur couleur tout le cours d'une vie» (p. 159).

En même temps donc que l'histoire perd sa vertu de fable morale à la naissance de l'archive, Bentham souligne que les vertus héroïques qu'elle mettait en valeur ne sont pas les plus importantes au bien-être commun et qu'il est nécessaire de rendre visible plutôt la vertu délicate, qui serait telle une dentelle, fine et fragile, nécessaire à la conservation du genre humain. Pour gouverner plus totalement, on a besoin de cette minutie. L'acte héroïque est tentant parce qu'il est éclatant : la renommée, le statut qu'on y acquiert découlent de sa visibilité même. Bentham conseille donc une politique de visibilité des vertus discrètes au moyen de cet instrument mis en place par le censeur à la Renaissance, le tableau :

«Indépendamment de ces actions éminemment méritoires et toujours rares, le gouvernement pourrait se servir de la publicité pour perfectionner un grand nombre de services où l'accomplissement des devoirs réguliers est plus important que les vertus extraordinaires. Comment réaliser ce projet ? Par un tableau comparatif des administrations subordonnées, des villes, des cantons ou des provinces : ce tableau seroit renouvelé à des époques fixes, et l'on y verroit quels sont les districts qui ont été les plus exacts dans le paiement des contributions – ceux où il s'est commis le plus petit nombre de crimes – ceux qui ont formé des institutions utiles – ceux qui ont fait des efforts généreux pour réparer des calamités – quels hôpitaux ont donné la preuve de la meilleure administration sous le rapport de l'économie et de la plus courte durée des maladies, - quels tribunaux ont terminé plus de procès et ont donné lieu à moins d'appels – quels soins ont été rendus efficaces pour écarter d'un district telle cause particulière d'insalubrité, de mendicité, de contrebande, de vice et de misère.

Ces rapports officiels, outre leur utilité politique pour le gouvernement, auroient, sans étalage, tous les bons effets de la récompense, de cette récompense en honneur qui ne coûte rien à l'état et maintient la force des ressorts moraux. Tous les services distingués trouveroient leur place dans ces annales ; et les peuples, avec leur disposition naturelle à exagérer la vigilance et les moyens d'information du gouvernement, seroient bientôt persuadés que leur souverain, semblable à la Providence, a les yeux ouverts sur tout, et que cette inspection continuelle n'a pas seulement pour objet les fautes, mais les actions méritoires» (p. 164).

Il est frappant de voir comment ce conseil a été suivi : nos modes de gouvernements contemporains combinent toujours davantage rapports, tableaux et évaluation publique à la fin d'instruire une concurrence entre tous et une responsabilisation accrue des « sujets ». Le texte de Bentham souligne le côté moral et même hyper-moral du gouvernement par le rapport – ce qui aurait pu nous échapper ; l'enjeu y est effectivement explicite : il s'agit de favoriser ces mœurs du quotidien sur lesquelles ni la loi ni la récompense des honneurs n'ont de prise parce qu'elles sont indistinctes, communes et précisément quotidiennes. Comme le dit Bentham : «la publicité des Rapports devient un certificat pour l'individu» (p. 168).

CONCLUSION RAPPORT... À SOI ?

On trouverait dans la figure du censeur et dans les analyses de Bentham les outils pour comprendre la responsabilisation opérée dans le Global compact : le simple fait de faire rapport de son activité en matière d'environnement et de droits sociaux est le signe d'un gouvernement qu'on peut appeler néo-libéral qui responsabilise individuellement des sujets réflexifs. La moralité induite par la transparence repose effectivement sur la capacité de chaque acteur à se retourner sur ses propres actes, discours et pensées et elle repose sur le contrôle de soi qui découle de cette capacité. Il ne faut alors pas voir dans le recensement, les rapports, grilles et tableaux de simples instruments de maîtrise par le Prince ou l'Etat d'une population passive par la connaissance qu'ils en prendraient ; l'enjeu normatif de la visibilité du détail s'appuie sur la bonne volonté des sujets eux-mêmes, sans réclamer pour leur moralisation l'intervention extérieure de la loi. Comme dans le Panoptique, la réforme intérieure des sujets se passe de châtiments réels pour passer par les effets imaginaires de la visibilité organisée. Se voir sous l'œil aiguisé de l'expert, c'est contrôler davantage ses propres comportements pour devenir par soi-même plus moral. Comme le souligne T. Berns, le projet statistique ne trouverait ainsi à se formuler que dans une concurrence avec les formes de gouvernement «autoritaire» pour se présenter comme un gouvernement responsabilisant, fondé sur la capacité d'analyse et de conscience des sujets, dans la simple mesure où il est un gouvernement de la transparence et de l'évidence.

Le problème est alors que la responsabilisation est une technique de gouvernement totale, sans opposition possible parce qu'elle est fondée sur une morale de l'évidence : il suffit de voir pour moraliser, comme il suffit d'aligner les chiffres pour déterminer une politique ; il suffit de tout voir pour tout moraliser, dans le plus menu des détails, obtenant par là ce surcroît de morale qui échappait au droit et à la loi.

Il serait donc faux, selon le diagnostic posé ici, de considérer que nous soyons dans une société moins morale. Nous avons certes moins de valeurs, parce que la moralisation passe par le contrôle de soi opéré par la visibilité. Mais il est paradoxal d'espérer une société plus morale et des sujets plus responsables. Cette responsabilisation de chacun par le contrôle de soi est en réalité tellement constante qu'elle finit par produire des effets extrêmement pervers. La multiplication des *Burn out* et de l'épuisement professionnel peut sans doute être comprise à la lumière de cette logique néo-libérale de gouvernement par le rapport : entendez à la fois le fait de produire des rapports pour rendre compte de son activité et le rapport à soi-même de surveillance qui en découle.

La vie est aujourd'hui soumise à un régime de visibilité constant qui peut devenir insoutenable : les bureaux sont des espaces de plus en plus souvent ouverts où tous travaillent sous la surveillance potentielle de tous, des caméras surveillent les machines à café, le développement de l'informatique permet de savoir le nombre d'appels traités sur une journée et la durée de chaque appel, les pointeuses enregistrent l'heure d'arrivée et de départ. Et quand la visibilité physique s'arrête, c'est l'écriture qui prend le relais pour insérer plus loin encore le principe de la surveillance permanente. Les rapports, productions journalières anodines, doivent être compris dans cette logique de responsabilisation par la visibilité.

Être de la sorte pris dans un tissu serré d'écritures portant sur ce que nous faisons et disons, au travail, chez le médecin, à l'école, exerce une pression discrète mais puissante et permanente à l'auto-contrôle.

Difficile d'échapper jamais à ce que P. Chabot nomme « l'oeil du système » (2013, p. 96) qui correspond très exactement à « l'oeil du maître » de Bentham. Or, comme dans le Panoptique, nous n'avons pas même besoin que quelqu'un nous observe, lise nos rapports, pour intégrer la surveillance : nous ne cessons de nous surveiller, en même temps que nous ne cessons de faire rapport de tout ce que nous faisons ou disons et de l'évaluer pour faire mieux, toujours mieux. C'est comme si le système néo-libéral avait laïcisé ce vieux rêve chrétien d'un Dieu qui nous observe constamment et voit l'intérieur de nos âmes.

Ce que nous vous avons invité finalement ici à considérer, c'est que tout est historique, y compris les formes de rationalité, y compris le rapport qu'on entretient à soi-même. On ne se penche pas sur soi-même selon les sociétés de la même façon, avec les mêmes objectifs et la même fréquence. Le rapport à soi que tisse toujours plus la société néo-libérale est celui de la maîtrise et du contrôle visant une responsabilisation accrue. Nous sommes toujours plus appelés à nous observer, comme si nous étions maîtres de nous-mêmes, maîtres de nos choix. Mais ce n'est pas le cas et la pression est alors insupportable. Comprend-on ? Sent-on quelle fatigue nerveuse naît alors d'un rapport à soi exigeant et constant et de la volonté de maîtrise, de responsabilité, qui l'alimente ?

BIBLIOGRAPHIE

SUGGESTIONS DE LECTURE

BENTHAM, J., (1786). *Panoptique. Mémoire sur un nouveau principe pour construire des maisons d'inspection, et nommément des maisons de force*, Notes et postface de C. Laval, Paris, Mille et une nuits, 2002.

BERNS T., (2009). *Gouverner sans gouverner. Archéologie politique de la statistique*, Paris, PUF, «Travaux pratiques».

CHABOT, P., (2013). *Global burn out*, Paris, PUF, «Perspectives critiques».

FOUCAULT, M., (1973-74). *Le pouvoir de la psychiatrie, Cours au Collège de France*, Paris, Gallimard/ Seuil, 2003.

Id (1977). «La vie des hommes infâmes». *Dits et Écrits*, III (1974-1979), Paris, Gallimard, 1994, p. 234-253. La reproduction de ce texte se trouve en ligne à l'adresse: <http://cas.uchicago.edu/workshops/conteuropphil/files/2009/10/Foucault-La-vie-des-hommes-infames.pdf>

Id. (1978-79). *La naissance du bio-politique, Cours au Collège de France*, Paris, Gallimard/ Seuil, 2004.

Id. (1981). «*Omnes et singulatim : vers une critique de la raison politique*», *Dits et Écrits*, IV (1980-1988), Paris, Gallimard, 1994, p. 134-161.

QUERRIEN, A., (2005). *L'école mutuelle. Une pédagogie trop efficace ?* Paris, Les empêcheurs de penser en rond , Seuil.

OUVRAGES CITÉS

BARBIER, J.-M., (1983). «Pour une histoire et une sociologie des pratiques d'évaluation en formation», *Revue française de pédagogie*, n°63, pp.47-60.

BENTHAM, J. (1790). *Théorie des peines et des récompenses*, Paris/Londres, Bossange et Masson libraires, t1, *Théorie des peines*, t. 2, *Théorie des récompenses*, 1818.

BERNS, T., & JEANMART, G., (2008). «La responsabilité qui s'impose : le cas de la responsabilité sociale des entreprises», in F. Ost et C. Eberhard (dir.). *Traduire nos responsabilités planétaires. Recomposer nos paysages juridiques*, Bruylant, coll. «Bibliothèque de l'Académie Européenne de Théorie du Droit», p. 409-427.

BERNS, T., & JEANMART, G., (2009). «Le rapport comme réponse de l'entreprise responsable : promesse ou aveu ? (à partir d'Austin et Foucault)», *Dissensus* n°3, p. 117-137.

BERNS, T., & JEANMART, G., (2009). «Reporting (Confession)», *Multitudes*, n° 37/38, Abécédaire de la crise, p. 221-223.

FARGE, A., (2013). *La déchirure. Souffrances et déliaison sociale au XVIII^e siècle*, Paris, Bayard.

FOUCAULT, M., (1984). «*La Phobie d'État*», Libération, 30 juin.

TAVENEAU, R., (1973). *La vie quotidienne des jansénistes*, Paris, Hachette.

Nombreux sont ceux qui consignent chacune de leurs activités professionnelles dans un PV de réunion, un PV d'audition, un compte rendu d'activités annuel, mensuel, semestriel ou quotidien, une note interne, un rapport médical, un rapport d'expertise, un projet thérapeutique ou un projet commercial, un bilan financier, un tableau récapitulatif ou comparatif, etc. En dehors du travail, cette activité existe aussi : on fait rapport de sa recherche d'emploi, quand on n'en a pas. On tient un journal de bord ou un journal de classe. On consigne ses moindres gestes sur Facebook comme pour témoigner d'une vie trépidante.

Cette nécessité nouvelle de rapporter ses activités et de les consigner par écrit doit être interrogée pour en mesurer les enjeux normatifs.



Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles